14ème Rallye Régional Mistral

21 et 22 Novembre 2009

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 5 Octobre 2009 :
Parution du règlement, du programme et ouverture des engagements.

Lundi 2 Novembre 2009 :
Parution du livre de route.
Possibilité de le retirer à l'ASA AIX tous les jours du lundi au vendredi de 14h à 18h.
Exceptionnellement le samedi 14 novembre 2009 de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Lundi 9 Novembre 2009 :
Clôture des engagements à minuit, caché de la poste faisant foi.

Les samedi 14 et dimanche 15 Novembre 2009 :
Reconnaissances de 10 heures à 18 heures selon le respect du code de la route sur la totalité du tracé du Rallye.

Samedi 21 Novembre 2009 :

- Vérifications des documents et des voitures :

Complexe Sportif Guy DRUT
BOUC BEL AIR
Vérifications administratives de 07 heures à 10 heures 15
Vérifications techniques de 07 heures à 10 heures 30

- Mise en place du parc de départ à Bouc Bel Air à 7 heures
- 1ère réunion du collège des commissaires sportifs à Bouc Bel Air à 10 heures 45.
- Publication des équipages admis à prendre le départ à Bouc Bel Air à 11 heures 30.
- Départ de la 1ère section de Bouc Bel Air à 12 heures.
- Affichage le samedi 21 novembre de 7h à 14h30 au complexe sportif Guy Drut à BOUC BEL AIR.
  Affichage des temps des ES 1 – 2 – 3 et 4 à la zone d'assistance de Saint CANNAT.
  Parc de regroupement de Rognes : affichage à l'Office du Tourisme de ROGNES et à l'ancien stade.
- Affichage officiel à partir de 7 h jusqu'à la fin du délai de réclamation.

Dimanche 22 novembre 2009 :

- Publication des Résultats partiels à l'Office de tourisme de Rognes.
- Arrivée du Rallye : parking ancien stade de ROGNES - Chemin du Stade à ROGNES pour la 1ère auto à partir de 22h58.
- Publication des résultats du Rallye à l'Office du tourisme de Rognes à 09 heures 30.
- Vérifications finales éventuelles au Garage MONJO à Venelles à 9 heures.
- Remise des prix à la M.J.C. de Rognes à 11 heures 30.

REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1 P – Organisation

L'Association Sportive Automobile d'Aix en Provence organise les 21 et 22 Novembre 2009, avec le concours des municipalités d'Aix en Provence, Bouc Bel Air, Rognes, Puyricard, Saint Cannat, Le Puy Ste Réparade, Coudoux et Lançon de Provence, une épreuve régionale dénommée :

14ème RALLYE REGIONAL MISTRAL

Le présent règlement a été visé par le Comité PACA sous le N°45 en date du 29 / 06 / 2009 et enregistré par la FFSA, permis d'organisation N°R 334 du 30 / 06 / 2009.

Comité d'organisation :

Président : Norbert BIAGIONI
Président de l'ASA Aix : Jacques LAFONT
Membres : Membres de l'ASA Aix en Provence.
Secrétariat du rallye et permanence : ASA Aix en Provence
7 Boulevard Jean Jaurès
13100 AIX EN PROVENCE
Tél. : 04 42 96 69 80 – Fax : 04 42 23 13 77
Email : asaaix@free.fr – Site Internet : asaaix.free.fr

Article 1.1 P – Officiels de l'épreuve

Collège des Commissaires sportifs	*Présidente :*	Marilyn DUCARTERON	6840
	Membres :	Francis POLGE	6831
		Odile MONTIEL	6895
Directeur de course		Albert PATISSON	5475
- Directeur de course Adjoint		Jean Louis VATON	5493
- Adjoint à la Direction de Course + B.B.R		Marc DUCARTERON	9003
- Adjoint à la Direction de Course + Resp Vérif. Adm		Patrick PELAT	1413
Observateur comité PACA			
Délégué Sécurité CRSA PACA		Jean paul POCHON	1793
Médecin chef		Dt André MAILLOUX	152162
Commissaires techniques	*Responsable :*	Bertrand FRANCOU	5826
		Bernard BOUVERAT	7392
		Robert CORBET	6850
		Daniel LAPIQUE	4010
		Dominique TURPIN	119028
		Philippe BLANC	38131
		François GERMAIN	4109
Chargés des relations avec les concurrents		Annick PECOUT	154215
		Francis FABRIES	6904
Organisateur Technique	*Titulaire :*	Norbert BIAGIONI	25075
	Suppléant :	Jacques LAFONT	12360
Juges de Fait		Jacques LAFONT	12360
		Norbert BIAGIONI	25075
		Patrick PEISSON	9005
		Daniel MATTIO	5318
		Jean-Pierre TORRES	1831
		Philippe RIALLAND	143209
		Jérôme ARCUCCI	53865

Article 1.2 P – Eligibilité

Le 14ème Rallye Régional Mistral compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2010.
Le Championnat du Comité Régional du Sport Auto PACA 2009.
Le challenge du Comité PACA « Jeune Espoir Rallye » 2009.

Article 1.3 P – Vérifications
Les équipages engagés recevront une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu au Complexe Sportif Guy DRUT à Bouc Bel Air, le samedi 21 novembre 2009 de 07 h 00 à 10h15 et jusqu'à 10h30 pour les vérifications techniques.
Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au Garage MONJO à Venelles.
Prix horaire de la main d'œuvre : 45 € TTC.

ARTICLE 2 P – ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3 P – CONCURRENTS ET PILOTE

Article 3-1 P – Demandes d'engagement – Inscriptions
Article 3-1-5 P :
Toute personne qui désire participer au 14ème RALLYE REGIONAL MISTRAL doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci jointe, dûment complétée avant le lundi 9 novembre 2009 minuit.

Un engagement transmis par fax, accompagné de la photocopie du chèque du droit d'engagement pourra être accepté à condition que l'original de celui-ci nous parvienne au plus tard 8 jours après la réception du fax.

Les forfaits devront être notifiés à l'organisation (ASA AIX) par écrit. (Fax, courrier, email)

Article 3-1-10 P :
Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.
Article 3.1.11 P – Les droits d'engagement sont fixés à :
250 € avec la publicité facultative de l'organisateur.
500 € sans la publicité facultative de l'organisateur.
200 € pour les licenciés de l'ASA d'Aix. ***(Équipage complet ou 1er conducteur)***
Article 3-1-12 P :
La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4 P– VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article 4.3 P – Assistance
Toute assistance en dehors des parcs ou zone prévus à cet effet est interdite.
Une zone d'assistance obligatoire à Saint Cannat pour les sections 1 et 2.
Une zone d'assistance obligatoire à Rognes pour la section 3.
Les ravitaillements en essence sont autorisés uniquement dans les Zones d'Assistances.

Dans la zone d'assistance, il sera toléré, avec le véhicule de course, uniquement un seul véhicule d'assistance(plaque de Rallye assistance obligatoire).
Tout manquement à cette règle sera sanctionné par le Collège des Commissaires sportif.

Nous vous demandons d'avoir le respect du travail d'autrui, à savoir le respect de tous les espaces verts (pelouse, fleurs, arbres…) des communes qui ont la gentillesse de nous accueillir.

Article 4.3.2.3 Règlementation générale des Rallyes.
Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate **et de manière visible** de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche **(3m x 5m minimum)** et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 €.

Article 4.5 – Echappement
Pour toutes les voitures utilisées en rallye sur le territoire français, le bruit ne devra pas excéder 100dB à 75 % du régime moteur maximum.

ARTICLE 5 P – PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 P – SITES ET INFRASTRUCTURES

Article 6.1 P – Description

Le Rallye Régional MISTRAL représente un parcours de 214 km sur une seule étape. Il est divisé en 4 sections. Il comporte 7 ES pour une longueur totale de km.

Kilométrage total du rallye			*:*	*214,0 km*
Kilométrage total des épreuves spéciales			*:*	*32,2 km*
Kilométrage total des liaisons			*:*	*181,8 km*
Nombre d'épreuves spéciales			**:**	
E.S. 1-3-6	Lançon	4,2 X 3	:	12.6 km
E.S. 2-4	Coudoux	4,7 X 2	:	9.4 km
E.S. 5-7	La Cride	5,1 X 2	:	10.2 km
Kilométrage total d'épreuves			*:*	*32,2 km*

L'itinéraire horaire est indiqué en annexe du présent règlement.

Article 6.2 P – Reconnaissances

Le nombre de passage en reconnaissances est **limité à 3.**

Des contrôles seront effectués.

Reconnaissances autorisées les 14 et 15 Novembre 2009 entre 10h00 et 18h00.

Les véhicules utilisés pour les reconnaissances du parcours devront en tout point, être conformes au Code de la Route.

ARTICLE 7 P– DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Article 7.2 P – Dispositions générales relatives aux contrôles

Article 7.2.11 P :

Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaires de route	:	Chasubles jaunes fluo
Chefs de poste	:	Chasubles jaunes fluo identifiées « Chef de poste »

Article 7.4.4 : Reclassement

Un classement général provisoire sera établi sur la base des temps réalisés dans les ES 1 et 2.

Celui-ci servira à établir un nouvel ordre de départ pour la 3ème section. (CH13).

ARTICLE 8 P – RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9 P– CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10 P – PRIX ET COUPES - Prix en espèces

CLASSEMENT GENERAL	1er	350 €
	2ème	250 €
	3ème	180 €
CLASSEMENT FEMININ	1ère	250 €

Clt	1 à 3 partants	4 à 7 partants	8 à 11 partants	+ de 12 partants
1	250 €	250 €	250 €	250 €
2	-	150 €	150 €	150 €
3	-	-	85 €	85 €
4	-	-	-	50 €

COUPES

De nombreuses coupes seront remises aux vainqueurs du scratch, des classes ainsi qu'au premier équipage féminin.

La remise des prix du 14ème RALLYE REGIONAL MISTRAL se déroulera le :

22 novembre 2009 à 11 heures 30 à la MJC de ROGNES.

Dans la mesure où la remise des prix a lieu dans l'heure prévue par le règlement, les équipages classés ne se présentant pas au complet perdront le bénéfice de leur prix.

Les chèques seront envoyés au domicile du concurrent dans le courant de la semaine suivant le Rallye.

Présence obligatoire lors de la remise des coupes, dans le cas contraire, les prix (coupes + chèques) resteront à l'organisation.

NB : Tous les articles non cités sont conformes à la réglementation FFSA 2009.